



Conseil économique et social

Distr. générale
12 juin 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-25 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par Make Mothers Matter, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Donner aux mères les moyens de réaliser les objectifs de développement durable – en particulier les objectifs 4, 8, 10 et 16

« C'est à nous qu'il appartient de créer le monde du futur. Demain, c'est maintenant » – Eleanor Roosevelt

Pour les mères du monde entier – en particulier les plus défavorisées, qui vivent dans des zones rurales ou dans des régions reculées – le Programme 2030 et ses 17 objectifs de développement durable offrent l'espoir d'un avenir meilleur, pour elles-mêmes comme pour leurs enfants.

Notre organisation, Make Mothers Matter, a par ailleurs la conviction que le fait de donner aux mères davantage de moyens peut avoir des effets positifs majeurs sur un grand nombre, sinon la totalité, de ces objectifs. En effet, renforcer l'autonomie des mères signifie investir dans les enfants et les familles – un retour sur investissement potentiellement élevé pour faire avancer le Programme 2030.

Objectif de développement durable n° 4 – Le pouvoir de transformation des mères instruites

Les mères instruites ont le pouvoir de faire évoluer la société :

- La survie, la santé et le bien-être des enfants sont directement liés à l'éducation de leur mère. L'éducation présente, entre autres avantages, celui d'être le meilleur remède contre la transmission du virus du sida (objectif 3).
- Dans les premières années de la vie d'un enfant, c'est-à-dire de la grossesse à l'âge de 3 ans, lorsque des soins attentifs sont d'une importance cruciale pour favoriser pleinement le développement physique, cognitif et émotionnel de l'enfant, les mères sont aux avant-postes (cible 4.2).
- Les mères sont en outre parfaitement conscientes, pour la plupart d'entre elles, de l'importance de l'éducation pour leurs enfants. Elles exercent souvent une influence cruciale lorsqu'il s'agit de les scolariser (cible 4.1).
- Les filles en particulier doivent avoir la possibilité d'aller à l'école, de poursuivre leurs études au-delà de l'enseignement primaire et d'être soutenues pour entrer à l'université plutôt que de rester à la maison pour aider, sans être payées, à l'exécution des tâches ménagères et au travail domestique, ou d'être contraintes à accepter un mariage précoce. Là encore, l'influence des mères est capitale (cible 4.5).
- Les principales éducatrices des enfants sont leur mère, en particulier pour tout ce qui touche aux valeurs et aux compétences nécessaires à la vie courante : ces femmes sont des modèles et des intervenantes d'une importance déterminante pour l'éducation au développement durable, notamment en termes de citoyenneté mondiale et de promotion d'une culture de la paix (cible 4.7, objectif 16).

Les filles instruites deviendront des mères responsables qui, à leur tour, exerceront un effet positif sur leur famille, leur communauté et, plus généralement, la société dans son ensemble. Ces filles instruites, les mères de demain, sont les moteurs du changement.

Recommandations de l'organisation Make Mothers Matter

- Comprendre que les parents sont les principaux éducateurs de leurs enfants et les soutenir dans ce rôle capital – ce qui passe, par exemple, par des aides

pécuniaires, l'éducation parentale, l'information, des services publics accessibles (soins de santé, éducation...), etc.

- Investir dans l'éducation et la protection de la petite enfance – notamment en dispensant des soins de santé maternelle et infantile de grande qualité, en veillant à la protection de la maternité, en prodiguant des informations adéquates sur la santé des jeunes enfants et l'importance de ces premières années, et en proposant aux parents et aux aidants familiaux de suivre des cours sur la manière d'élever les enfants et en leur apportant un soutien en ce sens.
- Encourager l'éducation des filles au-delà de l'enseignement primaire et s'attaquer aux obstacles spécifiques auxquels elles se heurtent – écoles trop éloignées, manque d'eau potable et d'installations sanitaires séparées, insécurité à l'intérieur ou aux alentours des locaux scolaires. Les tâches ménagères et le travail domestique non rémunéré que les filles sont souvent appelées à assumer, faute d'infrastructures et de services publics de base, constituent un autre obstacle.
- Interdire les mariages d'enfants, les unions précoces et les mariages forcés, qui empêchent les filles d'achever leur cursus scolaire ou leurs études.

Objectif de développement durable n° 8 – Le double dividende de la participation des mères au marché du travail

Le fait de favoriser la participation des mères au marché du travail et d'en finir avec les nombreux obstacles et la discrimination qu'elles rencontrent lorsqu'elles cherchent à entrer, à se maintenir et à prospérer sur le marché du travail contribuerait à la croissance économique et serait aussi un moyen d'investir dans les enfants – la future main-d'œuvre.

- Selon une étude réalisée en 2015 par Mac Kinsey, l'amélioration de la parité femmes – hommes sur le marché du travail permettrait de doper de 12 000 milliards de dollars supplémentaires le PIB mondial d'ici 2025 (cible 8.1).
- Les mères sont de plus en plus nombreuses à créer leur propre entreprise, ce qui contribue à la croissance économique (cible 8.1) et à la création d'emplois décents (cible 8.3) – l'une de leurs motivations étant que le fait d'être elles-mêmes à la tête de leur entreprise offre la souplesse nécessaire pour concilier travail et responsabilités familiales,
- Selon la Banque mondiale, les femmes qui ont des revenus en propre les réinvestissent à 90 % dans leur famille et leur communauté, principalement dans le but d'améliorer l'alimentation, la santé et l'éducation de leurs membres – alors que ce chiffre est de 30 à 40 % pour les hommes (objectifs 3 et 4).
- Les migrantes, dont beaucoup sont des mères qui travaillent dans les filières domestiques, apportent d'énormes contributions financières à l'économie de leur pays d'origine grâce aux fonds qu'elles envoient pour assurer l'éducation de leurs enfants et le bien-être de leur famille (cible 8.1, objectifs 3 et 4) – bien qu'il faille prendre en compte le coût associé aux migrations des femmes, c'est-à-dire les tâches non rémunérées qu'il convient d'assurer pour élever les enfants et qui incombent généralement aux femmes.

Recommandations de l'organisation Make Mothers Matter

- Garantir pleinement à chaque mère la protection de la maternité, en ce compris l'accès aux soins de santé, un congé de maternité rémunéré et des indemnités pour enfant à charge.

- Comblent le vide laissé par les femmes qui travaillent – en d’autres termes, corriger la répartition inéquitable des tâches domestiques non rémunérées, qui demeure le principal obstacle à la pleine participation des femmes à l’économie monétaire (voir aussi les recommandations plus détaillées que présente l’organisation sur son site (<https://makemothersmatter.org>) concernant la question du travail familial non rémunéré. Selon un rapport de l’OIT de 2019, « on estime que [au rythme actuel,] l’écart qui sépare les femmes et hommes en ce qui concerne le temps consacré aux activités non rémunérées de soin à autrui ne sera comblé qu’en 2228, soit dans 209 ans ». C’est là ce qui explique que les progrès en matière d’égalité femmes – hommes soient au point mort et qu’il faille traiter ce problème en priorité.
- Amener en particulier les hommes à participer au travail domestique (grâce, par exemple, à un congé de paternité rémunéré, à un congé parental partagé, etc.) ; tout le monde en bénéficiera – même les hommes. Le partage des tâches familiales va de pair avec un accroissement du nombre de femmes aux postes de direction.
- Prendre conscience de la « pénalité » que représente la maternité, c’est-à-dire l’écart salarial dû à la maternité, ainsi que des discriminations spécifiques que subissent les femmes à l’embauche et dans leur progression de carrière lorsqu’elles sont mères, et y remédier.
- Promouvoir des politiques visant à concilier vie familiale et vie professionnelle, tant pour les hommes que pour les femmes. Le droit de demander un aménagement des modalités de travail, que le Royaume-Uni a ouvert en 2003 aux parents et étendu à tous les travailleurs en 2014, constitue un exemple de bonne pratique.
- Adopter par ailleurs une approche plus souple pour les carrières professionnelles – en ouvrant la porte à des parcours professionnels discontinus pour les hommes comme pour les femmes (par exemple, en facilitant le retour sur le marché du travail par la formation, en reconnaissant les compétences acquises dans le cadre de la prise en charge d’enfants, etc.)

Objectif du développement durable n° 10 – Donner aux mères et aux familles les moyens de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté et de réduire les inégalités.

Des données de plus en plus nombreuses indiquent que les toutes premières années de la vie d’un enfant sont cruciales si l’on veut qu’il puisse pleinement se développer. Les neurosciences viennent confirmer que les problèmes qui affectent la santé d’un enfant au cours de cette période, comme la malnutrition ou un stress excessif, entravent son développement physique, neurologique, cognitif et émotionnel.

- Dès lors qu’une formation et des informations concernant l’importance de l’hygiène, d’une bonne nutrition, du lien avec le nourrisson et de l’effet des stimulations qu’il reçoit leur sont données, les mères, de même que celles et ceux qui, dans l’entourage familial et autre, s’occupent de l’enfant, peuvent contribuer activement à la santé et au bien-être physique et émotionnel de ce dernier, et l’aider à réaliser son plein potentiel. Les enfants qui sont dans ce cas auront plus de chances de réussir à l’école, d’aller à l’université, d’arriver à se maîtriser et à avoir confiance en eux à l’âge adulte. Le fait de prodiguer de tels soins permet à ces mères d’influer sur l’avenir de leur enfant et de faire cette différence qui leur donnera la possibilité de sortir de la pauvreté, ce qui peut à

son tour grandement contribuer à réduire les inégalités dans un pays (objectifs 10.1 et 10.2).

Recommandations de l'organisation Make Mothers Matter

- Voir les recommandations déjà formulées au sujet de l'objectif 4 sur l'éducation et la protection de la petite enfance. Les programmes de développement du jeune enfant devraient plus particulièrement viser les familles vulnérables (p. ex. les familles à faible revenu ou celles issues de minorités ethniques).

Objectif de développement durable n° 16 – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

La paix commence à l'intérieur de chaque foyer, où elle s'organise à deux niveaux – individuel et familial. L'éducation pour la paix se met en place dès les premières années, lorsque le cerveau de l'enfant se développe le plus rapidement. C'est dans l'enfance que les habitudes se forment, que les différences sont reconnues et acceptées, et que les relations affectives se construisent par les interactions quotidiennes au niveau du foyer et du voisinage.

Le rôle éducatif des parents, en particulier de la mère, est primordial. C'est au sein de la famille qu'un enfant fait ses premières expériences qui lui font comprendre ce qu'est la sécurité ou la détresse, qu'il découvre la difficulté de vivre en société et apprend à résoudre des conflits par des solutions pacifiques ou par la violence. C'est aussi au sein de la famille que se construit l'équilibre émotionnel de l'enfant et que s'acquiescent les valeurs sociales et morales qui façonneront sa vie.

Permettre aux enfants de grandir dans un environnement familial sain épargné par la violence et leur donner ainsi la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de trouver leur place dans la société, tel est le fondement d'une paix durable.

- Le rôle des mères et de l'environnement familial est essentiel lorsqu'il s'agit de mettre en avant les valeurs et les compétences qui permettront aux enfants de devenir des agents de changement pour bâtir la paix et lutter contre la violence dans leur communauté et, au final, dans la société (cible 16.1).
- En expliquant aux parents et à celles et ceux qui, dans l'entourage familial ou autre, s'occupent d'un enfant ce que signifie le développement du jeune enfant, la probabilité de les amener à utiliser des méthodes de discipline positives s'accroît, ce qui atténue le risque de violences et de maltraitance au sein du foyer (cible 16.2).
- La mère est également une intervenante essentielle dans l'enregistrement de la naissance de l'enfant, procédure qui confère à ce dernier une identité juridique – pourvu qu'elle ait été informée de son importance, autorisée à y prendre part et aidée en ce sens (cible 16.9).

Cela étant, les femmes ont aussi un rôle vital à jouer au-delà de la famille, par exemple dans leur communauté, dans leur pays et au niveau international.

- Les mères détiennent des connaissances et compétences spécifiques dont peuvent également tirer parti les communautés et les nations : elles doivent avoir conscience qu'elles représentent une force décisive pour lutter contre les multiples influences qui minent nos sociétés. Elles occupent ainsi une position privilégiée pour détecter les premiers signes d'extrémisme violent et de radicalisation. Elles peuvent apprendre à identifier les signes de malheur chez leurs enfants, qui constituent des avertissements précoces similaires, qu'il

s'agisse de harcèlement, de radicalisation, de toxicomanie ou de violences sexuelles. Les mères devraient être perçues comme des partenaires de choix dans la lutte contre le terrorisme et autres formes de violences et de menaces (cible 16.1).

- Les mères sont aussi capables de se rassembler et de mobiliser d'autres mères, de jeter des ponts entre les classes sociales, les races et les ethnies : elles partagent toutes les mêmes préoccupations et le désir d'un avenir meilleur pour leurs enfants, à commencer par la paix (Objectif 16, cible 10.2).
- L'augmentation du nombre de femmes dans la vie publique se traduit par une réduction des inégalités et une confiance accrue dans les gouvernements nationaux. Les données montrent que, dans de nombreux pays, la présence accrue de ministres de sexe féminin va de pair avec une hausse des dépenses de santé publique (objectifs 10 et 3).
- Les femmes ont une capacité d'action égale à celle des hommes ; elles sont en mesure de s'impliquer dans la vie publique à tous les niveaux, de reconnaître leurs responsabilités et d'avoir confiance en elles et dans les moyens qui sont les leurs pour œuvrer à l'avènement d'une société plus équilibrée et plus sûre – ce qui constitue le fondement-même de la paix (cible 16.7).

Recommandations de l'organisation Make Mothers Matter

- Faciliter la participation des femmes à la vie publique, notamment en politique, et s'atteler, pour ce faire, à la question des tâches familiales et du travail domestique non rémunéré, qui, là encore, est essentielle lorsqu'elles sont mères.
- Encourager la participation des femmes à la vie publique à tous les niveaux, c'est-à-dire dans les instances gouvernementales, mais aussi dans les organes parlementaires, l'appareil judiciaire et autres institutions publiques – en instaurant, au besoin, des quotas temporaires.

Les mères sont des moteurs de changement, une ressource inexploitée qui peut contribuer au succès des objectifs de développement durable – pour peu qu'elles soient reconnues comme telles et correctement éduquées, informées et soutenues.
